



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 12ème législature

### carte nationale d'identité

Question écrite n° 77064

#### Texte de la question

M. Jean-Pierre Giran attire l'attention de M. le Premier ministre sur le lancement de la nouvelle carte d'identité électronique. Le programme INES (identité nationale électronique sécurisée), approuvé en avril 2005 par Jean-Pierre Raffarin, a pour vocation la simplification des démarches administratives mais vise aussi la lutte contre l'usurpation d'identité via le passage à la biométrie pour sécuriser les documents d'identité. Répondant à des motivations sécuritaires, la nouvelle carte d'identité payante deviendra obligatoire dans un délai de cinq ans. Il lui demande quelles sont les exonérations que le Gouvernement pense appliquer en direction des personnes en difficulté lors de l'acquisition de cette nouvelle carte d'identité (demandeurs d'emploi, retraités, parents isolés, familles nombreuses...).

#### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Pierre Giran](#)

**Circonscription :** Var (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 77064

**Rubrique :** Papiers d'identité

**Ministère interrogé :** Premier ministre

**Ministère attributaire :** intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 1er novembre 2005, page 10066